



5.5
ARR_0046_2025

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MONSIEUR JONATHAN CARDON EN QUALITÉ DE CONSEILLER DE PRÉVENTION - QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS AU TRAVAIL

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-19, L. 2122-20, L. 2122-30, R. 2122-8 et R. 2122-10,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 412-5 à L. 412-7,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°94 du conseil communautaire du 29 septembre 2022 portant délégation d'attribution du Conseil communautaire au Président en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

VU l'arrêté n°0067-2025 portant nomination de Monsieur Jonathan CARDON au poste de Conseiller de prévention - Qualité de vie et des conditions au travail

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la bonne marche des services de la collectivité

CONSIDÉRANT l'activité des services, nécessitant une fluidité dans la réponse aux besoins courants et de faible importance

CONSIDÉRANT l'absence du délégataire habituel et la nécessité de ne pas impacter la continuité des services

CONSIDÉRANT la position occupée par Monsieur Jonathan CARDON au poste de Conseiller de prévention - Qualité de vie et des conditions au travail

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Jonathan CARDON au poste de Conseiller de prévention - Qualité de vie et des conditions au travail, sous le contrôle et l'autorité du Président et du Directeur Général des Services pour les documents et courriers relatifs à son domaine d'action auprès des agents de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, comprenant exclusivement :

- Les déclarations d'accidents de travail

Article 3 : La délégation prévue par le présent arrêté sera exercée sous la supervision du directeur général des services, de la directrice générale des services adjoint

Article 4 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès son affichage et sa transmission à Monsieur le Préfet de l'Eure

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié à :
Monsieur Jonathan CARDON, titulaire de la présente délégation

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le 22/10/2025

ID : 027-200065787-20251020-ARR_0046_2025-AI



Fait à Pont-Audemer, le 20 octobre 2025

Le Président

A handwritten signature in purple ink, appearing to be 'FC' or similar initials, written over the printed name.

Francis COUREL

